



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement, transports et logement : direction des affaires maritimes et des gens de mer
Question orale n° 432

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences pour le service public des affaires maritimes des importantes restrictions budgétaires enregistrées par la direction des affaires maritimes et des gens de mer. Dans l'Aude, comme dans tous les départements du littoral, ces restrictions affectent fortement le service public. La situation est telle qu'elle pourrait conduire à l'arrêt de fonctionnement de certains services dès le mois de juillet 2003, en pleine saison estivale. De nombreux secteurs économiques sont concernés (tourisme, pêche) de même que la sécurité sur les plans d'eau et la protection écologique du littoral. Des perturbations du service affectent déjà de nombreuses catégories d'agents économiques : les entreprises de bateaux écoles qui attendent la tenue d'examens, les patrons de navires de pêche qui attendent un renouvellement de leurs titres de sécurité, les plaisanciers qui attendent de transférer la propriété de leurs bateaux. L'immobilisation forcée des vedettes dans les ports semblent aboutir par ailleurs à un quasi-arrêt des contrôles des zones de pêche, et de protection du littoral. Alors qu'une loi vient de créer une zone de protection écologique en Méditerranée, les missions de surveillance (vedettes régionales et unités littorales) verraient leurs capacités d'actions réduites dans des proportions très importantes ou suspendues. Il lui demande quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour assurer la continuité du service public des affaires maritimes à la hauteur de ses missions de contrôle et de protection dans la zone littorale.

Texte de la réponse

BUDGET DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES ET DES GENS DE MER

M. le président. La parole est à M. Jacques Bascou, pour exposer sa question n° 432, relative au budget de la direction des affaires maritimes et des gens de mer.

M. Jacques Bascou. Madame la secrétaire d'Etat, je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences que les importantes restrictions budgétaires enregistrées par la direction des affaires maritimes et des gens de mer ont sur le service public maritime.

Lors de la présentation du budget de la mer, à l'automne 2002, nous avons déjà attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences prévisibles des annulations budgétaires de près de 35 % de la dotation globale de fonctionnement des services, au titre du chapitre 34-98.

Aujourd'hui, la situation est telle qu'elle pourrait conduire à l'arrêt du fonctionnement de différents services dès le mois de juillet 2003, dans le quartier de Port-Vendres et sur l'ensemble du littoral audois. Plusieurs secteurs économiques sont concernés, notamment le tourisme et la pêche. La sécurité sur les plans d'eau et la protection du littoral ne sont plus correctement assurées. Les perturbations du service

ont des répercussions sur plusieurs agents économiques : les entreprises de bateaux-écoles qui attendent la tenue d'examens, les patrons de navires de pêche qui attendent un renouvellement de leur titre de sécurité ou le transfert des dossiers médicaux et sociaux des marins à l'ENIM et les plaisanciers enfin, qui ne peuvent transférer la propriété de leurs bateaux.

Alors que l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité une loi créant la zone de protection écologique en Méditerranée, les missions de surveillance assurées par les unités littorales voient leurs capacités d'action réduites dans des proportions très importantes, quand elles ne sont pas totalement suspendues.

Je souhaiterais donc connaître, madame la secrétaire d'Etat, les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour assurer un fonctionnement normal de la direction des affaires maritimes sur le littoral audois et y garantir la continuité des missions de service public.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Mme Marie-Thérèse Boisseau, *secrétaire d'Etat aux personnes handicapées*. Monsieur le député, vous appelez l'attention de M. Gilles de Robien sur les moyens de fonctionnement des services des affaires maritimes, affectés, comme tous les autres services de l'Etat, par des mesures de régulation budgétaire. Vous le savez certainement, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est particulièrement attaché à la politique de sécurité maritime et de protection du littoral que le Gouvernement met en oeuvre de façon déterminée.

Afin que les services des affaires maritimes puissent mener à bien leurs missions opérationnelles, le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, Dominique Bussereau, a récemment obtenu du ministre du budget une levée partielle des gels de crédits qui affectaient le budget des services des affaires maritimes chargés, sur le terrain, de la mise en oeuvre de cette politique.

Ces mesures significatives s'élèvent à 1,6 million d'euros au titre des moyens de fonctionnement opérationnels des services. Les crédits sont d'ores et déjà débloqués. Par ailleurs, le dégel d'un crédit de 3 millions d'euros a également été obtenu pour paiement du terme de juillet du second patrouilleur des affaires maritimes, en cours de construction.

La capacité opérationnelle des services des affaires maritimes sera ainsi maintenue - le ministre y tient -, conformément à la politique maritime engagée par le Gouvernement.

Cette politique se traduit notamment par des mesures concrètes telles que l'augmentation des effectifs des inspecteurs chargés du contrôle des navires et le recrutement d'experts vacataires pour atteindre des taux de contrôle d'au moins 25 %, qui constituent un engagement international ; la poursuite du plan de modernisation de la signalisation maritime ; l'extension des informations satellitaires traitées par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, les CROSS.

A la veille de la saison estivale, dont l'importance pour votre région n'échappe à personne, le Gouvernement a donc d'ores et déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité des missions de service public exercées par les affaires maritimes sur l'ensemble du littoral.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 432

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4882

Réponse publiée le : 25 juin 2003, page 5864

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 juin 2003